

France Victimes

27, avenue Parmentier

75011 Paris

Email: formations@france-victimes.fr

Tel: +33141834223



Webinaire : Indemnisation du préjudice

AVANT-PROPOS :

La session de formation destinée aux "Débutants" détaillera la nomenclature Dinthillac. Celle réservée aux plus confirmés sera l'occasion d'approfondir le chiffrage des préjudices professionnels.

Durée: 6.00 heures (1.00 jours)

Profils des apprenants

Prérequis

- Connaître le droit des victimes

Accessibilité et délais d'accès

16 semaines

Qualité et indicateurs de résultats

Objectifs pédagogiques

- Appréhender les régimes d'indemnisation les plus courants
- Comprendre et préparer et suivre une expertise
- Appréhender la liquidation des préjudices

Contenu de la formation

- 1 - LES REGIMES D'INDEMNISATION - A. LES VICTIMES D'INFRACTIONS
 - Déroulement de la procédure pénale
 - La saisine de la CIVI (fondements et conditions de recevabilité), les délais et la forclusion
 - Le SARVI : dans quels cas ?
- 1 - LES REGIMES D'INDEMNISATION - B. LES VICTIMES D'ACCIDENT DE LA VOIE PUBLIQUE
 - Loi BADINTER du 5 juillet 1985, la logique indemnisation
 - Conditions d'application
 - Assurance vs pas d'assurance (FGAO)
 - La procédure pénale en parallèle
- 2 - L'EXPERTISE MEDICALE : CLEF DE VOUTE DE L'INDEMNISATION / A. OBJECTIFS ET OUTILS DE L'EXPERTISE
 - Intérêts de l'expertise
 - Outils : la mission d'expertise, les pièces, les barèmes d'évaluation (barème du concours médical, barème de l'ESKA par exemple)
- 2 - L'EXPERTISE MEDICALE : CLEF DE VOUTE DE L'INDEMNISATION / B. L'EXPERTISE AMIABLE

France Victimes | 27, avenue Parmentier Paris 75011 | Numéro SIRET: 33917570500054 |

Numéro de déclaration d'activité: 11 75 45287 75 (auprès du préfet de région de: Ile-de-France)

Cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'Etat.

France Victimes

27, avenue Parmentier

75011 Paris

Email: formations@france-victimes.fr

Tel: +33141834223



- Dans quelle procédure ?
- Le médecin conseil
- Le déroulement
- Biais de contestations du rapport d'expertise amiable
- 2 - L'EXPERTISE MEDICALE : CLEF DE VOUTE DE L'INDEMNISATION / C - L'EXPERTISE JUDICIAIRE
 - Dans quelles procédures ? CIVI, référés, fond, pénal instruction
 - Les qualités de l'expert judiciaire
 - le déroulement
 - Biais de contestations du rapport d'expertise judiciaire
- 3 - LA LIQUIDATION DES PREJUDICES
 - Les outils : nomenclature Dintilhac, référentiel MORNET – jurisprudence, BCRIV, les pièces, la calculatrice
 - Le principe de la liquidation poste par poste
 - préjudices patrimoniaux
 - Préjudices extrapatrimoniaux
 - Le recours des tiers payeurs
- En pratique ?
 - La rédaction du projet de chiffrage (réclamation, requête, etc) Etape n° 1 : travail de pièces, créances à solliciter et relevés mutuelle, etc
 - Etape n° 2 : identifier les postes à liquider en fonction du rapport d'expertise et le calcul des indemnités poste par poste
 - Etape n° 3 : validation par la victime du projet >> Les négociations dans le cadre d'une procédure amiable >> Le contentieux >> Mise en situation

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

SERVICE FORMATIONS :

Responsable formations :

Véronique RIBAC - formations@france-victimes.fr - 01 41 83 42 21

Assistante formations :

Coralie KOKI - maformation@france-victimes.fr - 01 41 83 42 23

Référents pédagogiques :

- Accompagnement social : Alexandra TKAZCZYNSKI

- Accompagnement psychologique : Elise BOUNCER

- Efficacité professionnelle : Véronique RIBAC

- Perfectionnement juridique : Isabelle SADOWSKI

Moyens pédagogiques et techniques

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Prix : 180.00